Groupe
Technique
Logement
Urbanisme

étude-action

INGÉNIERIE, URBANISME ET INTER-COMMUNALITÉ

rapport de synthèse

CAUE
FÉDÉRATION NATIONALE

avec le soutien de

Sylvaine Vion, urbaniste
Avec la participation de l'AMF, l'ACF, l'ADF, l'ARF, le CNFPT

> avril 2013

Valence,
7 vendredi
Juin 2013

LA DROME LE DÉPARTEMENT
LA DROME ADIL OBSERVATION HABITAT
LA DROME caue

Les 16 CAUE participants

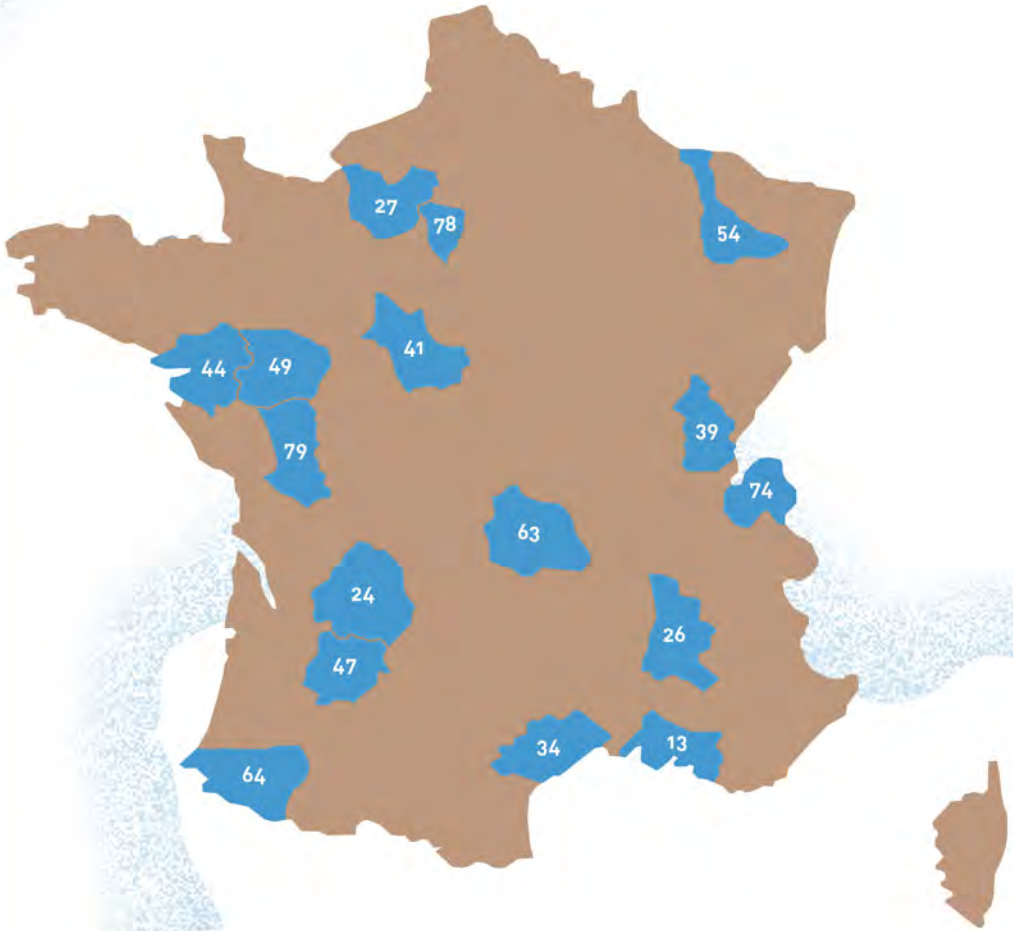

Principaux contributeurs Drômois

CC Canton de Bourg-de-Péage
CC Crestois
CC du Diois
CC Les 2 Rives
CC Pays de l'Hermitage
CC Pays de Marsanne
CC Pays du Royans
CC Rhône-Valloire
CC Val-de-Drôme
CC Vercors
CA Pays de Romans
CA SESAME Montélimar
CA Valence-Agglo Sud Rhône-Alpes
Parc Naturel Régional du Vercors
SM Baronnies Provençales
SM SCOT Rovaltain Ardèche-Drôme
Conseil Général de la Drôme

QUATRE BLOCS D'INGÉNIERIE EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES

> Ingénierie interne à la maîtrise d'ouvrage public
Communes et EPCI

> Ingénierie émanant d'autres acteurs publics (PPA)
Etat, Région, Département, Chambres consulaires, PNR, SCOT...

> Ingénierie d'accompagnement publique ou parapublique
Etablissement Public Foncier/EPF, Agence d'Urbanisme, Société Publique Locale/SPL, CAUE, ADIL...

> Ingénierie privée

CHAMP DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

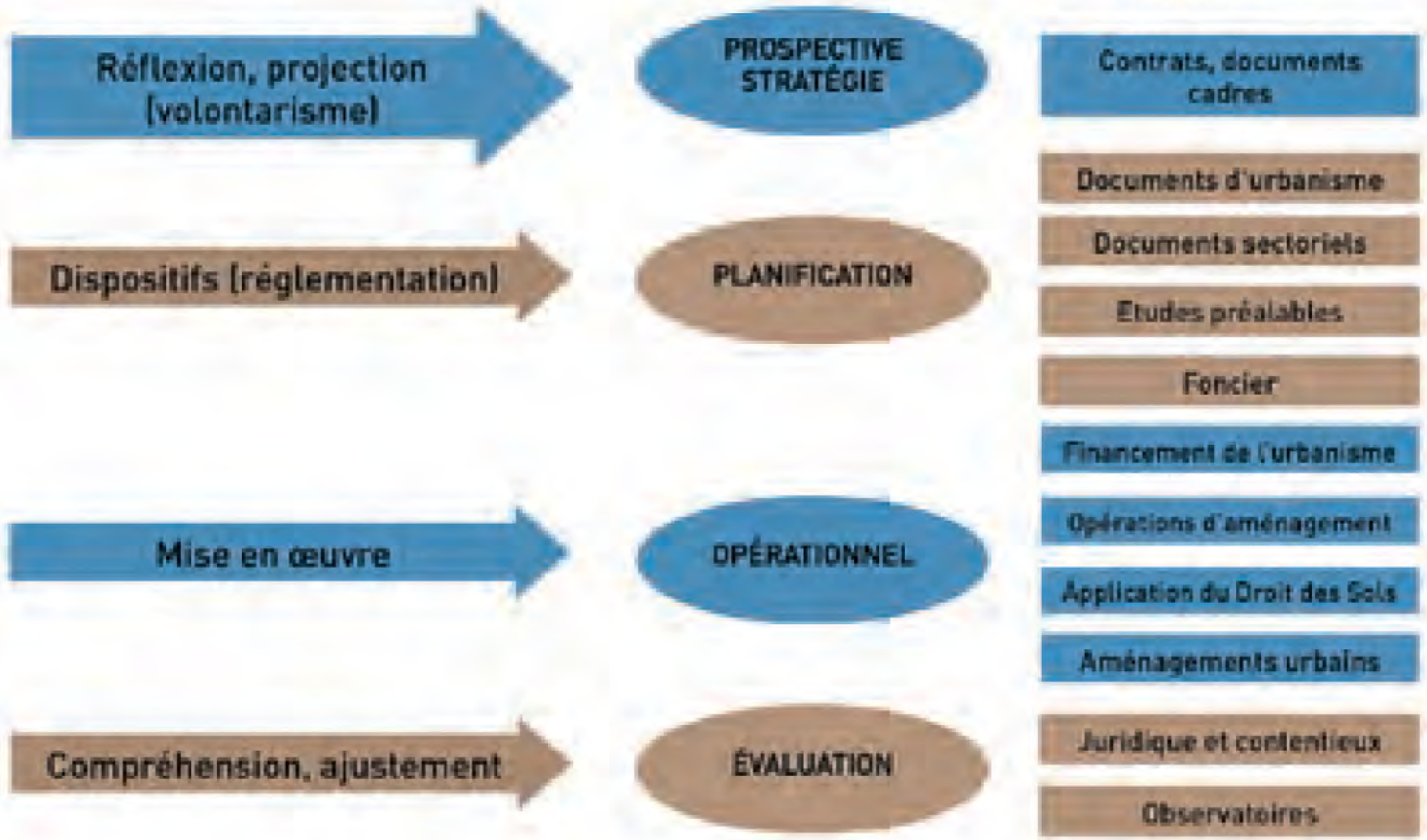

5 THÈMES / 30 INVITATIONS À AGIR

I MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE :
Exercice des compétences et ingénierie

II TERRITOIRE DE PROJETS :
Équité d'accès à l'ingénierie et solidarité territoriale

III ACTEURS À L'OEUVRE :
L'ingénierie d'accompagnement

IV RESSOURCES HUMAINES :
Reconnaissance des métiers et des savoir-faire émergents

V GOUVERNANCE :
Projet de territoire et équilibre démocratique

MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE :
Exercice des compétences et ingénierie

L'EXERCICE DES COMPÉTENCES

1. Passer d'une posture de compétition entre communes à une posture de projet

2. Installer une gouvernance entre les différentes institutions présentes sur le territoire de projet

LE RÔLE DE L'INGÉNIERIE

3. Disposer des compétences en urbanisme pour assurer son rôle de maître d'ouvrage et, le cas échéant, celui de personne publique associée (PPA)

4. Insérer un volet « urbanisme » à la loi MOP

5. Savoir et pouvoir mobiliser l'ingénierie capable d'effectuer les prestations attendues

6. Tenir compte des complémentarités entre les différentes sphères de l'ingénierie

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

7. Attacher la fiscalité de l'urbanisme au territoire de projet

TERRITOIRE DE PROJETS :
Équité d'accès à l'ingénierie et solidarité territoriale

DES SOLIDARITÉS À GÉOGRAPHIE VARIABLE

8. Définir un territoire de projet pertinent

9. Organiser l'ingénierie selon un principe de subsidiarité

TERRITOIRE DE PROJETS :
Équité d'accès à l'ingénierie et solidarité territoriale

LA SITUATION DES TERRITOIRES RURAUX

10. Définir le projet préalablement à la mise en place de l'ingénierie

11. Susciter et pérenniser l'intérêt pour l'ingénierie

12. Mobiliser les dispositifs de solidarité pour soutenir les initiatives des territoires les plus démunis en ingénierie

TERRITOIRE DE PROJETS :
Équité d'accès à l'ingénierie et solidarité territoriale

LES DISPOSITIFS INITIÉS OU RENFORCÉS PAR LA LOI GRENELLE

13. Être en capacité de répondre aux prochaines échéances en matière d'urbanisme

14. Accompagner la mise en oeuvre de ces dispositifs

LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS EN PRÉSENCE

15. Clarifier les positionnements entre

ingénierie « applicative »
et
ingénierie d'accompagnement

ACTEURS À L'OEUVRE :
L'ingénierie d'accompagnement

FAIRE ENSEMBLE : LES INGÉNIERIES À L'OEUVRE

16. Faire émerger une culture de la maîtrise d'ouvrage en urbanisme

17. Élargir la loi MOP pour préciser ce qui incombe à la maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme

18. Créer une mission interministérielle pour la qualité de l'urbanisme

19. Rendre lisibles et complémentaires le rôle et l'expertise de chacun

L'HARMONISATION DES PRATIQUES

20. Permettre l'émergence et la consolidation d'un socle commun de pratiques de l'ingénierie

21. Reconnaître la nécessité d'une culture partagée

RESSOURCES HUMAINES :
Reconnaissance des métiers et des savoir-faire émergents

DES PROFESSIONNELS FORMÉS AUX MÉTIERS DE L'URBANISME

22. Renforcer la reconnaissance des métiers de l'urbanisme

23. Adapter les pratiques à l'évolution des exigences

RESSOURCES HUMAINES :
Reconnaissance des métiers et des savoir-faire émergents

L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET LES MÉTIERS ÉMERGENTS

24. Accompagner le déplacement des métiers des services déconcentrés de l'État

25. Intégrer les exigences du développement durable

26. Mobiliser les expertises autour de l'urbanisme de projet

27. Donner toute sa place à l'ingénierie administrative et financière

LES RESSOURCES HUMAINES ET LA RECOMPOSITION DES INTERCOMMUNALITÉS

28. Accompagner le changement en intégrant les atouts humains

GOUVERNANCE :
Projet de territoire et équilibre démocratique

LE RÔLE DE L'ÉLU

29. Trouver un relais efficient à la multiplicité des instances de gouvernance

30. Affirmer la prédominance du territoire de projet pour construire une gouvernance équilibrée

INVITATIONS À AGIR ADRESSÉES AUX 6 CATÉGORIES D'ACTEURS

	LES ÉLUS	LES PROFESSIONNELS DES ADMINISTRATIONS ET DES SERVICES PUBLICS (ETAT ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)	LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR PRIVÉ
National	6 – Initiative parlementaire et législative.		
Bloc intermédiaire Régions Départements	4 – Initiative des élus des collectivités organisation de services et équité territoriale.	5 – Les professionnels des *pools* d'ingénierie organisés aux niveaux intermédiaires (DDT, AU, CAUE, PNR, ATD...)	
Bloc local Intercommunalités Communes	1 – L'élu local, maire ou président d'intercommunalité	2 – Les professionnels des collectivités territoriales	3 – Les professionnels du secteur privé - les acteurs de la formation professionnelle

INVITATIONS À AGIR ADRESSÉES AUX 6 CATÉGORIES D'ACTEURS

LES ÉLUS LOCAUX

> Construire un périmètre de coopération pertinent au regard des enjeux du territoire

> Accorder la primauté à l'approche «projet»

> Affirmer sa fonction de maîtrise d'ouvrage publique en urbanisme

> Encourager et pérenniser l'intérêt pour l'ingénierie

> Prendre en compte les exigences du développement durable

INVITATIONS À AGIR ADRESSÉES AUX 6 CATÉGORIES D'ACTEURS

LES PROFESSIONNELS DES COLLECTIVITÉS

> Assurer l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique

> Penser le projet comme préalable à la mise en place de l'ingénierie

> Donner toute sa place à l'ingénierie administrative et financière

> Contribuer à l'émergence d'une culture partagée

INVITATIONS À AGIR ADRESSÉES AUX 6 CATÉGORIES D'ACTEURS

LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR PRIVÉ

Améliorer la visibilité et la reconnaissance des métiers de l'urbansime

Proposer des réponses de qualité aux consultations publiques

Faciliter l'accessibilité aux prestations dans les territoires les plus démunis

Adapter leurs pratiques aux enjeux actuels

INVITATIONS À AGIR ADRESSÉES AUX 6 CATÉGORIES D'ACTEURS

LES ÉLUS DÉPARTEMANTAUX ET RÉGIONAUX

Offrir des conditions d'accès équitables à l'ingénierie

Accompagner la maîtrise d'ouvrage pour en accroître la qualité

Organiser les ressources en ingénierie

Recomposer les périmètres de coopération intercommunale en intégrant la question des ressources humaines

INVITATIONS À AGIR ADRESSÉES AUX 6 CATÉGORIES D'ACTEURS

LES PROFESSIONNELS DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PARA-PUBLIQUES DE NIVEAU RÉGIONAL ET DÉPARTMENTAL

Articuler les différentes échelles des territoires de projet

Elaborer des solutions évitant l'exclusion des territoires les plus éloignés et lles plus démunis

Accompagner les décideurs

INVITATIONS À AGIR ADRESSÉES AUX 6 CATÉGORIES D'ACTEURS

LA LÉGISLATION

Insérer un volet «urbanisme» dans la loi MOP

Attacher la fiscalité de l'urbanisme aux territoires de projet en la reliant à l'exercice de la compétence

Organiser la chaîne d'acteurs

Accompagner le transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités

Mettre en oeuvre la solidarité envers les territoires les plus démunis en ingénierie.